



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

Date de la convocation :

23 septembre 2025

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	15	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAULT**

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : Michel ARCHANGE, Henri BONNEFOY, Mireille DELMAS-BELLON, Maurice FORNO, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Michelle FRANCOIS, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Marcel MILLOT (suppléant), Frédéric PASTEL, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elisabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

Étaient absents excusés : Agnès AUBERT, Corinne BOUYSSOU remplacée par son suppléant Marcel MILLOT, Serge CAPDEGELLE, Cyril FALQUES,

Étaient absents non excusés : Sébastien BRUN, Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL, Éric POPEE

Pouvoir : Agnès AUBERT à Frédéric PASTEL

Serge CAPDEGELLE à Elisabeth SIGNORET

Cyril FALQUES à Mireille DELMAS-BELLON

Secrétaire de séance : Elisabeth SIGNORET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2-2025 – VIREMENT DE CREDIT A L'OPERATION 36

Monsieur le Président explique au comité syndical qu'il convient de procéder à un virement de crédit au sein de la section d'investissement pour solder l'opération 36 « raccordement des eaux usées du hameau de la Loge » comme détaillé ci-après :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : PROGRAMMES ECONOMIES D'EAU Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	23150(23) 31	2 300,00 2 300,00		
OP : RACCORDEMENT EU HAMEAU DE LA LOGE Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.			23150(23) 36	2 300,00 2 300,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		2 300,00		2 300,00

LE COMITE SYNDICAL,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser les écritures comptables telles que définies dans le tableau susvisé.
- **DE DIRE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au comptable du Centre des Finances Publiques de Montoux, et peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication devant le tribunal administratif de Nîmes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth SIGNORET



Le Président,
Claude LABRO

